

AVIS PUBLIC

* MODIFICATION * AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-479

L'avis public qui a été affiché le 12 février 2025 aurait dû se lire comme suit :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 février 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Numéro:

2025-479

Objet:

Règlement modifiant le Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité

de Sainte-Martine

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Tél.: 450 427-3050 – Téléc.: 450 427-7331

info@sainte-martine.ca www.sainte-martine.ca

Ce règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 13 mars 2025

Joanie Ouellet

Directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe